



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE

6% TTC du prix de vente à la charge du vendeur (inclus dans le prix affiché)
Minimum 6.000€

LOCATION

▶ **Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)**

PRESTATIONS PROPOSÉES	HONORAIRES TTC	À LA CHARGE DE
Entremise et négociation	100.00€	Bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8€/m ²	Bailleur et locataire
État des lieux	3€/m ²	Bailleur et locataire

Plafond d'honoraires pratiqué par l'agence, à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations : UN MOIS de loyer hors charges.

▶ **Locaux non soumis à la loi du 6 juillet 1989**

15% TTC du loyer annuel charges incluses à la charges du locataire

GESTION

Locaux d'habitation ou mixtes : 7.20% TTC du loyer hors charges

Autres locaux : 9.60% TTC du loyer hors charges

Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières : 3% TTC du loyer charges comprises